ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Avez-vous inspecté votre réservoir à mazout?

Date de début : 29 mai 2017
Date de fin : 23 juin 2017
Nunavut **60 s**

Le ministère de l’Environnement invite tous les propriétaires de maisons et gestionnaires immobiliers à faire faire l’inspection annuelle de leurs réservoirs à mazout par un technicien qualifié en mesure de vider le collecteur de condensats (séparateur d’eau).

En faisant régulièrement l’inspection et en veillant à l’entretien de vos réservoirs à mazout, vous pouvez vous éviter les importants couts de nettoyage associés aux déversements.

Si de l’eau s’accumule dans le collecteur de condensats, elle gèlera et fissurera le tuyau. À l’arrivée du temps doux, l’eau dégèlera et le mazout s’échappera par la fissure, causant un déversement. De plus, il est recommandé de remplacer les réservoirs qui présentent des traces de rouille ou qui ont plus de 10 ans.

Le *Guide illustré des réservoirs d’huile de chauffage à l’intention des propriétaires de maisons* décrit la procédure d’inspection et indique comment déceler les risques de déversement. Il est accessible dans toutes les langues officielles à l’adresse http://gov.nu.ca/fr/environment.

Il est également possible de communiquer avec un agent préposé à la protection de l’environnement ou un agent de conservation local pour une inspection gratuite.

###

Relations avec les médias
Hayward Harris
Gestionnaire, Communications, éducation et sensibilisation
Ministère de l’Environnement
867 975-7769
hharris@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca.*
News releases are available in inuktitut, English, inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Tuhaqtaghat ittut inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca.*
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*